

Région
Adresse

Info

Interlocuteur GRDF : EKMEKDJIAN Jules
Tél : 0647334318
E-mail : jules.ekmekdjian@externe.grdf.fr

1, le 22/10/2024

Devis d'étude de faisabilité du 22/10/2024
Devis valable jusqu'au 22/01/2025

Projet d'injection biométhane : Test2110 - Jules
Situé : Suresnes; 92150

Description de la prestation	Quantité (unité)	Prix unitaire (en € HT)	Montant (en € HT)
Etude de faisabilité d'un projet d'injection de biométhane réalisée dans les conditions fixées au catalogue des prestations annexes de GRDF en vigueur et consistant notamment à :			
<ul style="list-style-type: none">Réaliser une étude de première estimation de la faisabilité d'injection de biométhane sur le réseau de distribution en amont des décisions d'investissement.Vérifier la compatibilité du débit envisagé avec les consommations sur la zone concernée et estimer le coût du raccordement de l'installation de production au réseau.	1	3469,89€	3469,89€
Montant HT (€)		3469,89	
TVA (%)		20%	
Montant TVA (€)		693,98	
Montant TTC (€)		4163,87	

¹ Conformément au prix de la prestation mentionné dans le catalogue des prestations annexes de GRDF en vigueur au jour de l'émission du devis.

Délaï d'exécution de l'étude :

Dans un délai standard de deux (2) mois à compter de la date de réception de votre accord au présent devis et du questionnaire ci-joint dûment complété et signé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modalités de facturation :

La prestation mentionnée au devis sera facturée à la livraison du rapport d'étude de faisabilité. Toutes les sommes sont payables taxes comprises et sans escompte.

Conditions de paiement :

Le paiement devra intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture par chèque bancaire à l'adresse mentionnée sur la facture ou par virement bancaire. Les effets de commerce ne sont pas acceptés.

En cas de non-respect de la date de règlement figurant sur la facture, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal seront exigibles. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce et en sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

Vos coordonnées de facturation :

Nom :

Adresse :

Règlement des litiges :

Tous différends qui viendraient à naître en relation avec le présent devis, accepté ou non, seront soumis au droit français et seront soumis, à défaut de résolution amiable du différend, à la compétence du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs.

Important : conformément à la procédure de gestion des réservations de capacité d'injection de biométhane sur les réseaux de transport et de distribution, nous attirons votre attention sur le fait que votre projet ne pourra entrer dans la file d'attente du registre des capacités d'injection qu'à réception par GRDF d'un devis d'Etude Détaillée technique dûment rempli et signé, transmis par courrier recommandé avec accusé de réception. De même, la commande et réalisation d'une Etude Détaillée technique est un pré-requis à signature du contrat de travaux raccordement et du contrat d'injection avec GRDF.

Paraphes :

Accord

Je soussigné, _____, vous donne mon accord sur le présent devis d'un montant total de **4163,87 € TTC** (quatre mille cent soixante-trois euros et quatre-vingt-sept centimes) et vous passe commande de l'étude de faisabilité, objet du présent devis.

Je reconnais que, si la réalisation de l'étude de faisabilité le nécessite, GRDF peut être amenée à communiquer aux gestionnaires des réseaux d'infrastructures et des voiries impactés par le tracé des canalisations nécessaires à l'injection de la production de biométhane demandé, aux communes sur le territoire desquelles les canalisations seront implantées, ou à leurs EPCI lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée, les informations suivantes :

- la commune d'implantation du projet de méthanisation,
- les coordonnées géographiques du projet de méthanisation,
- le tracé optimal de la canalisation de gaz envisagée, à la date de l'étude, pour raccorder votre projet de méthanisation ou renforcer la capacité d'injection sur le réseau de distribution,
- le calendrier prévisionnel des travaux de raccordement et de renforcement au réseau de distribution de gaz,
- ou toute autre information nécessaire pour préparer la réalisation du raccordement et du maillage.

Si elle s'avérait nécessaire, cette communication se ferait en toute confidentialité, dans le respect de l'article L111-77 et suivants du code de l'énergie relatives à la confidentialité des données commercialement sensibles.

Fait en double exemplaire le :

à :

Signature (précédée de la mention « bon pour accord »):



Devis à renvoyer paraphé, signé et daté, accompagné du questionnaire ci-après dûment complété et signé, par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Adresse

Paraphes :

QUESTIONNAIRE

Vos coordonnées

Société	
Adresse ou lieu dit	
Code postal – Ville	
Groupe d'appartenance	
SIRET	
Secteur d'activité	
Code INSEE	
Libellé activité	
Etes-vous prestataire pour le compte d'une autre société ?	

	INTERLOCUTEUR 1	INTERLOCUTEUR 2
Prénom et NOM		
Entité		
Fonction		
☎		
☎		
✉		
Adresse ou lieu-dit		
Code postal – Ville		

Votre projet :

DEFINITION DES SOURCES D'INTRANTS

TYPE INTRANTS(DECHETS)	VOLUME	OBSERVATIONS

IMPLANTATION

Adresse ou lieu-dit	
Code postal – Ville	
Caractériser le site où seraient installées les futures installations (propriétaire ou non du terrain)	<input type="checkbox"/> terrain en domaine privé appartenant à la société porteuse du projet <input type="checkbox"/> terrain en domaine privé appartenant à un tiers <input type="checkbox"/> autre (à préciser) :
Coordonnées GPS du point de livraison	-----
Commentaire	

A joindre au questionnaire:

- Plan de situation
- Plan de masse du projet avec emplacement projeté du poste d'injection

BESOIN D'INJECTION

DONNÉES À FOURNIR	
Production annuelle prévisionnelle de biométhane (en GWh PCS)²	
Date de mise en service envisagée (non engageante)	
Régime ICPE envisagé (rayer les mentions inutiles)	Déclaration Enregistrement Autorisation
Commentaires (notamment en cas de projet en plusieurs phases)	

Fait en double exemplaire le :

A :

Signature :

² La production annuelle prévisionnelle de biométhane est la quantité de biométhane susceptible d'être produite par une même installation de production durant une année civile, exprimée en GWh PCS. C'est un paramètre clé puisqu'elle permet au gestionnaire de réseaux de calculer la capacité réservée dans le registre des capacités. Cette valeur sera mise en cohérence avec l'attestation ouvrant droit à l'achat de biométhane pendant la vie du projet.